

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/04/2021	30/04/2021	2021-5324

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOPARC SUD à SAUMUR pour une surface totale de 12 ha

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° b)	- Aménagement de la ZA d'une surface de 12 ha pour la construction de bâtiments d'activités pour un maximum de 48 000 m ² de surface bâtie

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit d'aménager en zone d'activités un site délaissé au Sud de l'actuel Zone d'activités nommée ECOPARC NORD. Cette nouvelle zone, nommée ECOPARC SUD, sur la commune de Saumur (St Lambert des Levées), présente une surface de 12 ha et est identifiée en zone 1AUyc au PLUi.

Située en Zone inondable, la construction est limitée à 40% de la surface du projet, soit 48 000 m² au maximum.

En zone d'assainissement collectif, le site sera raccordé à la station d'épuration communale (step de Bellevue).

Le projet prévoit de découper le site en 34 parcelles mises à la vente et de créer une voirie d'accès. Le linéaire de voirie publique créée est estimé à 1490 m, avec une dizaine de places de stationnement en domaine public.

Aucun cours d'eau n'est présent sur le site.

Des fossés/noues seront créés en bordure de voirie afin de collecter l'eau pluviale issue du ruissellement sur la voirie, au plus près de la zone de production. Les fossés et noues auront pour objet de réguler les eaux pluviales et de favoriser leur infiltration. Une gestion dite à la parcelle est retenue pour le reste de projet.

Le site n'est pas couvert par une zone protégée (pas de zone humide, pas de ZNIEFF, ...). En revanche la Zone Natura 2000 "Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau" est présente sur la Loire, à 670 en amont du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit de redynamiser l'agglomération en proposant aux entreprises locales des parcelles afin de venir s'installer au plus près du centre-ville de Saumur.

Ce projet sera le prolongement de la zone d'activités Ecoparc Nord déjà installée sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la création d'une infrastructure de voirie et une délimitation en 34 lots.

Les lots devront être viabilisés.

En complément de la voirie destinée aux véhicules motorisés, sera également créé une piste cyclable et un cheminement piéton afin de favoriser les mobilités douces.

Un bâtiment abandonné qui était voué à la destruction sera finalement réhabilité afin d'être valorisé pour son intérêt esthétique et pour permettre éventuellement à un restaurant de s'implanter sur la zone.

Les lots seront commercialisés et bâtis au fur et à mesure de leur acquisition. Sur chaque parcelle il est attendu un bâtiment, une voirie privée, une zone de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera occupé par des entreprises de type artisanales et commerciales.

Le site sera desservi par une infrastructure routière et permettra une desserte par transport en commun ainsi qu'à vélo et à pied.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, au regard de la surface bâtie autorisée sera soumis à Autorisation selon la nomenclature 3.2.2.0. (surface soustraite de 4,8 ha maximum)

Au regard de la rubrique 2.1.5.0, le projet est concerné par le seuil de déclaration (surface du BV estimée à 17 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet (limites parcellaires)	12 ha
Surface du bassin versant	17 ha
Surface constructible (40% maximum de la surface du projet)	4,8 ha
Linéaire de voirie	1490 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saumur - St Lambert des Levées -
Secteur délimité par l'avenue des demoiselles, la rue de Grange Couronne, l'avenue des maraichers et Rue Moise Ossant.

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0°06'55"96 Lat. 47°27'53"20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0°06'60"04 Lat. 47°27'77"62

Point d'arrivée :

Long. - 0°06'71"52 Lat. 47°27'31"33

Communes traversées :

Saumur (St Lambert des Levées)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 "Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts de Cé à Montsoreau" (520015397) et de type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" (520013069) situées à environ 670 m au Sud-Ouest du projet. Zone d'étude située sur un autre bassin versant
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional Loire Anjou Touraine FR 8000032
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'étude non concernée par le PPPBE Maine et Loire, qui concerne les infrastructures routières (1ère échéance : A11, A87N, RN249) et les voies routières principales et ferrovières (A85, A87, ligne ferrovière n°515000).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Val d'Authion et Loire Saumuroise - approuvé le 29 novembre 2000 et révisé le 22 mai 2006 et 7 mars 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux pour la nappe du Cénomanién
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau" présente sur la Loire, à 670 m au Sud-Ouest du projet. Zone d'étude située sur un autre bassin versant
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement d'eau. Le site sera desservi par le réseau public d'eau potable.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des masses d'eau souterraines, ni en phase chantier ni en phase exploitation
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas de biodiversité susceptible d'être impactée par les travaux. Aucune flore, faune ou habitat spécifique d'intérêt recensé. La continuité écologique sera améliorée en créant des fossés et une coulée verte.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance par rapport au site (hors bassin versant) et la nature actuelle des terrains (anciennes parcelles exploitées en maraichage) permet d'éviter au projet d'impacter un habitat ou une espèce inscrite au formulaire de la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entreprises qui s'installeront sur le site ne sont pas de nature à générer un risque technologique (entreprises de type tertiaire, service, commerce).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concerné uniquement par le risque inondation (voir PPRI Val d'Authion et Loire Saumuroise)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées générées sur le site seront traitées par la station d'épuration de Bellevue - pas de risque sanitaire attendu - la station n'est pas saturée et est conforme.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'une voirie va entraîner un trafic routier. Celui-ci restera néanmoins modéré car uniquement dû aux entreprises qui viendront s'installer. La collectivité déploie en outre des mobilités douces et a prévu la desserte du site par les transports en commun. La trafic s'observera globalement sur une amplitude de 8h-19h. Pas de trafic nocturne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase Chantier, les nuisances sonores seront uniquement liées aux engins de chantier avec un caractère temporaire. En phase exploitation les nuisances sonores seront liées au trafic des véhicules sur site, en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entreprises qui s'installeront sur le site ne sont pas de nature à générer des nuisances olfactives (entreprises de type tertiaire, service, commerce).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entreprises qui s'installeront sur le site ne sont pas de nature à générer des vibrations (entreprises de type tertiaire, service, commerce).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public sera mis en oeuvre sur le site notamment pour des questions d'accessibilité et de sécurité. L'éclairage sera réglé selon les mêmes caractéristiques que celui de la zone commerciale contiguë.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entreprises qui s'installeront sur le site ne sont pas de nature à générer un rejet spécifique dans l'air (entreprises de type tertiaire, service, commerce).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les entreprises qui s'installeront sur le site ne sont pas de nature à générer des rejets liquides (entreprises de type tertiaire, service, commerce). Des eaux de ruissellement seront générées par la pluie tombant sur les surfaces imperméabilisées créées (voirie et bâtiment). Les eaux de ruissellement liées à la voirie publique seront gérées par des fossés et noues. Une gestion à la parcelle sera mise en place pour chaque lot à bâtir. Au regard de la perméabilité mesurée, des solutions par infiltration seront à mettre en oeuvre.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des eaux usées seront générées sur le site. Ces eaux usées seront de type domestiques et seront traitées sur la station d'épuration communale (step de Bellevue).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les entreprises, de type commerciale et tertiaire, généreront des déchets assimilés à des déchets ménagers, donc non dangereux. Un ramassage sera organisé au même titre que sur la zone d'activité contiguë (au Nord).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que Saumur s'inscrive dans le périmètre du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, aucun élément architectural ou culturel n'est recensé sur ou à proximité du site d'étude. Un bâtiment en tuffeau, prévu à la destruction dans le projet initial, sera finalement réhabilité afin de valoriser l'architecture locale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités humaines présentes à proximité du site ne seront pas modifiées. Le site n'est plus exploité actuellement en maraichage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des nuisances pourront se faire sentir au stade travaux (nuisance sonore liée aux engins de chantier, poussières, ...). Celles-ci seront néanmoins provisoires et le chantier sera réalisé afin de réduire au maximum ses nuisances (limitation des horaires de chantier, arrosage le cas échéant afin d'éviter les poussières, protection des fossés en bordure de zone afin d'éviter tout risque de pollution accidentel, ...)

Concernant le risque d'inondation, les constructions sont encadrées par les mesures prescrites par le PPRI.

En phase d'exploitation, seules les entreprises compatibles avec la zone d'habitat et la zone d'activité seront autorisées à s'implanter.

Les eaux pluviales seront gérées au maximum par des techniques dites alternatives afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement au plus près de la zone de production, tant sur les parcelles privées que sur le domaine public.

La création de coulées vertes, avec zone d'expansion des crues, permettra de préserver la continuité écologique du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nomenclature, rubrique 3.2.2.0, le projet est soumis à Autorisation. Il est donc prévu de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAUMUR

le, 28 AVRIL 2021

Signature

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur
Jackie GOULET**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

